

Motions qui sont admises pendant qu'une question se discute, 34.

Décorum—dans la Chambre, 12.

Deniers Publics.—Voir Bills d'Argent.

Dépenses ou frais pour des bills ou des témoins.—Voir Bills de Divorce; Bills Privés,

Désignation.—Il est interdit de désigner les Sénateurs nominativement, 14.

Directeurs des Conférences.—Voir Conférences.

Discours du Trône—à l'ouverture des Chambres, 1.

Discours Blessants ou Injurieux—interdits, 15.

Divisions—Contents et Non-Contents, 26. Les noms sont inscrits à la demande de deux membres, 27.

Divorce, Bills de :

Avis de six mois dans certains journaux, 73. Il est signifié à la partie adverse, ou il doit être fait preuve que la signification a été impossible, 74. *Procédures en Justice* soumises à la Chambre, 75; Aussi, la preuve que les dommages ont été prélevés, ou la raison pour laquelle ils ne l'ont pas été, 76.

La Seconde Lecture a lieu 14 jours après la première; avis en est affiché et signifié, avec le bill, à la partie adverse, sinon, la raison du défaut est expliquée, 77. *Le Pétitionnaire* peut être dispensé de comparaître à la Barre lors de la seconde lecture, 78. *Les Témoins* sont entendus quant à la célébration du mariage, 79. Ils sont assignés aux frais de la partie qui les requiert, 81. S'ils refusent de comparaître, ils sont mis sous garde, 82. *Les Avocats ou Conseils* sont entendus à la 2^{ème} lecture, 80.

La Rédaction et l'Impression du bill sont à la charge du pétitionnaire; il en fournit au greffier 500 exemplaires